

DEPARTEMENT DE LA REUNION  
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 15 novembre 2022

Nombre de conseillers  
en exercice : 39

Quorum : 20

**A l'ouverture de la séance**

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 05

**Mise en discussion du rapport**

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 04

Nombre de votants : 30

**OBJET**

Affaire n° 2022-172

**SORTIE D'IMMOBILISATIONS  
ETAT DE L'ACTIF**

**NOTA** : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal  
a été faite et affichée le 2 novembre  
2022.

- la liste des délibérations a été  
affichée le 16 novembre 2022.

LE MAIRE

OLIVIER HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi  
quinze novembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni  
à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la  
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup>  
adjointe.

**Étaient présents** : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick  
Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Armand Mouniata 2<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Jasmine Béton 3<sup>ème</sup> adjointe, M. Bernard Robert 4<sup>ème</sup>  
adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6<sup>ème</sup> adjoint, Mme Mémouna  
Patel 7<sup>ème</sup> adjointe, M. Mihidoiri Ali 8<sup>ème</sup> adjoint, Mme Bibi-  
Fatima Anli 9<sup>ème</sup> adjointe, M. Guy Pernic 10<sup>ème</sup> adjoint,  
Mme Catherine Gossard 11<sup>ème</sup> adjointe, M. Jean-Paul Babef,  
M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-  
Max Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme  
Brigitte Laurestant, M. Jean-Claude Adois, Mme Garicia  
Latra Abélard, Mme Véronique Bassonville, M. Didier  
Amachalla, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara  
Saminadin, Mme Gilda Bréda, Mme Annie Mourgaye.

**Absents représentés** : Mme Karine Mounien 5<sup>ème</sup> adjointe  
par Mme Honorine Lavielle, M. Fayzal Ahmed Vali par  
Mme Annick Le Toullec 1<sup>ère</sup> adjointe, Mme Paméla  
Trécasse par M. Didier Amachalla, Mme Aurélie Testan par  
Mme Véronique Bassonville.

**Arrivée(s) en cours de séance** : Mme Sophie Tsiavia à  
17 h 13 (affaire n° 2022-151) et Mme Claudette Clain  
Maillot à 17 h 16 (affaire n° 2022-151).

**Départ(s) en cours de séance** : Mme Annie Mourgaye à  
17 h 43 (affaire n° 2022-154) et M. Bernard Robert à  
18 h 40 (affaire n° 2022-169).

**Absents** : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose  
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme  
Patricia Fimar.

.....  
.....

Affaire n° 2022-172

## **SORTIE D'IMMOBILISATIONS ETAT DE L'ACTIF**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Vu** l'article L.2321-2-27° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'obligation d'amortir des immobilisations ;

**Vu** l'Instruction budgétaire et comptable M14 ;

**Vu** le Guide des opérations d'inventaire ;

**Vu** le rapport présenté en séance le 15 novembre 2022 ;

*Après avoir délibéré et à l'unanimité,*

### **DECIDE**

**Article 1 :** de prendre acte de la sortie des immobilisations, des subventions perçues pour l'acquisition desdites immobilisations (chapitre 13) et des amortissements correspondants passés (chapitre 28) pour les comptes et montants présentés en annexe du rapport ;

**Article 2 :** de demander au comptable public de procéder aux écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif ;

**Article 3 :** d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE**



**Olivier HOARAU**

## **SORTIE D'IMMOBILISATIONS ETAT DE L'ACTIF**

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur les sorties à constater au niveau de certains comptes d'immobilisations afin d'améliorer la fiabilité de l'inventaire comptable.

Le patrimoine d'une collectivité figure à son bilan. Celui-ci doit donner une image fidèle, complète et sincère de la situation patrimoniale de la collectivité.

Au niveau de l'inventaire comptable, divers comptes d'immobilisations présentent des éléments qui, compte tenu de leur ancienneté, sont totalement amortis et n'ont plus vocation à figurer à l'inventaire, à la suite d'une mise au rebut ou d'une cession.

Dans le cadre de la démarche de mise à jour de l'actif, il apparaît donc nécessaire de procéder à un apurement comptable selon les critères suivants :

- biens meubles acquis depuis plus de 15 ans au 31/12/2021 et entièrement amortis,
- biens meubles cédés ou réformés,
- biens meubles de faible valeur d'un montant maximal de 609 €, amorti à 100 % sur l'année qui suit celle de leur acquisition,
- frais d'études et d'insertion non suivis de réalisation entièrement amortis,
- subventions d'équipement perçues rattachées aux actifs amortis et entièrement amorties.

Au niveau comptable, la procédure est menée par opérations d'ordre non budgétaires, c'est-à-dire réalisée hors comptabilité communale, par le comptable public qui tient la comptabilité des comptes d'immobilisations.

A l'appui des informations transmises par la collectivité, le comptable doit alors sortir les immobilisations concernées, les subventions perçues pour l'acquisition desdites immobilisations (chapitre 13) et les amortissements correspondants passés (chapitre 28).

Les sorties à effectuer sont présentées dans l'annexe 1 jointe.

Les éléments détaillés sont consultables sur demande à la direction financière.

Le conseil municipal est appelé :

- à se prononcer sur la sortie des immobilisations pour les comptes et montants listés en annexe ;
- à demander au comptable public de procéder aux écritures d'ordre non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif ;
- à autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

---

**Affaire suivie par la Direction des Finances / Service de gestion budgétaire et financière**

**VILLE LE PORT - EXERCICE 2022**  
**ETAT D'ACTIF**  
**Sortie 2 d'immobilisations**  
 Tableau récapitulatif

Compte	Libellé du compte	BIENS SORTIS			SOLDE APRES SORTIE	
		Valeur Brute	Amortissements au 31.12.21 (chap. 28)	Valeur nette des biens sortis	Valeur Brute	Amortissements au 31.12.21
2031 28031	Frais d'études non suivies de réalisation	1 240 367,75	1 240 367,75	0,00	1 275 605,88	392 857,55
2033 28033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	21 862,64	21 862,64	0,00	19 841,14	0,00
21561 281561	Matériel et outillage d'incendie et de défense civile - Matériel roulant	5 480,08	5 480,08	0,00	0,00	0,00
21571 281571	Matériel et outillage de voirie - Matériel roulant	74 893,40	74 893,40	0,00	113 143,30	111 372,04
21578 281578	Matériel et outillage de voirie - Autre	242 454,29	242 454,29	0,00	382 410,84	290 113,97
2158 28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 213 335,32	1 213 335,32	0,00	1 070 217,35	220 787,25
2181 28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	317 015,16	317 015,16	0,00	344 490,11	317 015,16
2182 28182	Matériel de transport	1 982 986,81	1 405 618,09	577 368,72	2 387 277,35	1 248 532,84
2183 28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 687 867,58	1 653 595,06	34 272,52	1 918 450,05	675 118,70
2184 28184	Mobilier	2 790 793,06	2 334 300,38	456 492,68	1 641 534,10	945 841,20
2188 28188	Autres immobilisations corporelles	5 587 862,44	0,00	0,00	2 243 627,83	1 160 791,47
204132 2804132	Subventions d'équipement au Département - Bâtiments et installations	38 112,25	38 112,25	0,00	0,00	0,00
1318 13918	Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables	207 722,17	207 722,17	0,00	1 247 840,17	823 019,17